

CONCOURS
« L'ENVELOPPE PHOTO CHANCEUSE »

Règlement de participation du 4 au 31 août 2011

1. Les commanditaires du concours sont Vacances Air Canada, Universal Orlando Resort, Aéroplan, les Pros de la photo et Uniprix (les Commanditaires).
2. Ce concours s'adresse exclusivement aux résidents du Québec ou en Ontario, qui ont atteint l'âge de la majorité à l'exception des employés, des représentants et des agents des Commanditaires, ou de leurs sociétés affiliées respectives (incluant les employés d'Uniprix inc. et toutes les succursales du réseau Uniprix) et, le cas échéant, de leurs agences de publicité et de promotion respectives, des juges du concours, des fournisseurs de prix du concours, de toute autre entreprise engagée dans le développement, la production ou la distribution de matériel pour ce concours, et des membres de la famille immédiate d'une des personnes susmentionnées ou des personnes domiciliées chez une des personnes susmentionnées.
3. Pour participer au concours « **L'enveloppe photo chanceuse** », il suffit de faire imprimer vos photos (51 fichiers différents ou plus) dans les succursales Uniprix **entre le 4 et le 31 août 2011**.
4. Ce concours débute le 4 août 2011 et se termine le 31 août 2011 à 12 h. **Les tirages au sort seront effectués à 13 h, une fois par semaine, durant les 4 semaines du concours, soit :**
 - Entre le 4 et le 10 août (1 gagnant)
 - Entre le 11 et le 17 août (1 gagnant)
 - Entre le 18 et le 24 août (1 gagnant)
 - Entre le 25 et le 31 août (2 gagnants)
5. Aucun achat n'est requis pour participer. Vous pouvez toutefois participer au concours en faisant parvenir (à l'adresse ci-dessous) un bulletin de participation écrit à la main comportant vos nom, adresse, code postal, numéros de téléphone (le jour et le soir) ainsi qu'un exposé original (non photocopié) d'au moins 100 mots expliquant pourquoi vous devriez gagner ce concours. Par votre participation, vous recevrez par la poste votre enveloppe-photo avec le prix.

Uniprix
Concours « L'enveloppe photo chanceuse »
5000, boul. Métropolitain Est
Montréal (Québec) H1S 3G7
À l'attention de : Susan Jasmin

6. Cinq grands prix : valeur totale de 23,279 \$

Cinq (5) gagnants se mériteront chacun un voyage à Univesal Orlando Resort en Floride pour 4 personnes (2 adultes, 2 enfants) comprenant chacun :

Un séjour de 6 nuits à l'hôtel Universal Royal Pacific pour 4 personnes (2 adultes, 2 enfants) - 400 \$ par personne

Un accès pour 7 jours au parc de Universal Orlando Resort pour 4 personnes (2 adultes, 2 enfants), passes Express et transferts entre les parcs – 213.99 \$ par personne

Des billets d'avion Montreal – Orlando (vol direct) pour 4 personnes (2 adultes, 2 enfants) – 550 \$ par personne

Les prix secondaires : valeur totale de 26 927 \$

650 agrandissements de 8 x 10 d'une valeur totale de 2 594 \$

500 agrandissements de 12 x 18 d'une valeur totale de 4 995 \$

500 calendriers de bureau d'une valeur totale de 6 495 \$

500 tasses avec photo personnalisée d'une valeur totale de 6 995 \$

150 calendriers muraux d'une valeur totale 2 849 \$

100 livres classiques d'une valeur de 2 999 \$

7. Pendant la période du concours, soit du 4 au 31 août 2011, à chaque semaine un représentant d'Uniprix et un représentant de Les Pros de la photo procéderont à l'insertion d'un prix au hasard dans l'une des enveloppes chanceuses. Au total, cinq personnes se mériteront chacune un des cinq grands prix, lequel comprend un voyage tel que décrit au point 6.
8. Afin d'être déclarée gagnante et réclamer son prix, toute personne dont l'enveloppe a été sélectionnée au hasard devra, en plus de se conformer aux critères d'admissibilité ainsi qu'au règlement officiel du concours :
- Être jointe par téléphone par les Commanditaires ou leurs représentants dans les 15 jours suivant la sélection au hasard de son enveloppe, effectuée aux dates mentionnées ci-haut au point 4.
 - Avoir accepté le prix, tel que décrit à l'article 6, qui ne pourra être transféré, modifié ou échangé contre une somme d'argent.
 - Répondre correctement, sans aide et dans un temps limité, à une question d'arithmétique qui lui sera posée au téléphone par les Commanditaires ou leurs représentants à un moment mutuellement convenu; et
 - Avoir complété et signé un formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité et l'avoir retourné à Uniprix dans le délai indiqué dans la lettre accompagnant le formulaire.
9. La remise d'un prix est assujettie à la vérification de l'admissibilité et à la conformité au présent règlement. Tout participant sélectionné dont l'admissibilité, en vertu du présent règlement, ne peut être confirmée, sera disqualifié. Si un participant sélectionné ne peut être joint dans le délai de 15 jours et s'il ne répond pas ou ne peut se conformer au présent règlement dans les 15 jours suivants l'avis de sélection, il sera disqualifié et perdra le prix; les Commanditaires pourront, à leur seule et absolue discrétion, tirer au sort un autre

participant admissible avec qui ils essaieront de communiquer et qui, à son tour, sera soumis aux mêmes règles de qualification.

- 10.** Par sa participation à ce concours, toute personne accepte de se conformer aux conditions énoncées dans ces règlements. Les personnes gagnantes autorisent, si requis, les organisateurs de ce concours ou leurs agents à utiliser leur nom et/ou leur photographie à des fins publicitaires, et ce, sans rémunération.
- 11.** Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.
- 12.** Uniprix inc. a dûment payé les droits exigibles quant à ce concours à la Régie des alcools, des courses et des jeux, en vertu des lois en vigueur.
- 13.** Les noms des gagnants pourront être expédiés à toute personne qui en fera la demande, à la réception d'une enveloppe affranchie. Les demandes doivent être envoyées à l'attention de Susan Jasmin, 5000, boul. Métropolitain Est, Montréal (Québec) H1S 3G7.
- 14.** En cas de divergence entre la version anglaise et la version française de ces règlements, les règlements de langue française prévalent.
- 15.** Une copie des règlements du concours est disponible à la section Concours du site Internet www.uniprix.com et en succursale.